

Relevé de décisions

RÉF. **Bulac/06/085** AFFAIRE SUIVIE PAR Marie-Lise Tsagouria
TÉL. +33 (0) 1 53 46 15 60 MÊL. marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr

DATE 24 juillet 2006

RÉUNION **Conseil d'administration**
du Groupement d'intérêt public « Bibliothèque universitaire des langues et civilisations »

le 7 avril 2006 à 14h00

LIEU **Université Paris V, Foyer des Professeurs**
12, rue de l'École de médecine, Paris 5^{ème}

PRÉSENTS

ADMINISTRATEURS

Mme Marie-Françoise BISBROUCK (Paris IV)
M. Bernard BOSREDON (Paris III)
M. Yves CHEVRIER (EHESS)
Mme Cristina CRAMEROTTI (EFEO)
Mme Roberte HAMAYON (EPHE)
M. Éric MEYER (INALCO)
M. Denis PESCHANSKI (CNRS)
M. Daniel RENOULT (Enseignement supérieur - IGB)
Mme Cécile SAKAI (Paris VII)

MEMBRES DE DROIT

M. Patrick MICHAUD, Agent comptable
M. Claude SANCHEZ et M. Antoine AYMOND
représentant M. Philippe PARINI, Receveur
général des finances, Contrôleur d'État
Mme Marie-Lise TSAGOURIA, Directeur

INVITÉS

M. Alain COLAS (Enseignement supérieur – DES)
Maurice GARDEN, président du conseil
scientifique

EXCUSÉS

Mme Catherine GAILLARD (Paris I)
M. Cyril GRANGE (Recherche)
M. Claude JOLLY (Enseignement supérieur – DES)
M. Alain PEYRAUBE (Recherche)
M. Le Commissaire du gouvernement

PROCHAINE RÉUNION **30 novembre 2006 à 14 heures 30**
En Sorbonne, salle des commissions

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 novembre 2005 (vote)**
2. **Informations sur l'avancement du projet**
3. **Présentation du compte financier (approbation)**
4. **Rapport d'activité 2005**
5. **Décision budgétaire modificative n°1 EPRD 2006 (vote)**
6. **Conventions (vote)**
 - avec le Collège de France
 - avec l'Université Paris VI : adhésion au réseau académique parisien RAP
7. **Questions diverses**



Monsieur Renoult souhaite la bienvenue à M. Bernard BOSREDON, président de l'Université Paris 3 Sorbonne-Nouvelle, et à Monsieur Denis PESCHANSKI, représentant le directeur général du Centre national de la recherche scientifique, en remplacement de Monsieur Gérard LENCLUD.

1. **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 novembre 2005 (vote)**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 4 novembre 2005 est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

Monsieur MICHAUD fait remarquer que la convention avec Paris V est devenue caduque, postérieurement au dernier CA.

2. **Informations sur l'avancement du projet**

Le conseil régional d'Île-de-France et l'État ont inscrit au budget 2006 les crédits de paiement pour la construction de la BULAC et de l'INALCO. Cette mise en place des crédits va permettre d'affermir la tranche conditionnelle de la convention liant l'État à la Région : la phase des études devrait donc être finalisée rapidement. Le ratio de réalisation du projet par rapport au programme est très satisfaisant, sans doute supérieur à 95 %. Monsieur MEYER souligne que l'architecte, très à l'écoute des futurs usagers, a su tenir compte de la majorité des remarques.

Madame TSAGOURIA informe l'assemblée qu'une réunion aura lieu le 11 avril prochain pour le lancement de la tranche conditionnelle.

Madame TSAGOURIA présente les grandes lignes du chantier préparatoire au déménagement des collections et souligne à quel point il sera stratégique pour le projet. Si l'étude de cette opération nécessite des années, sa réalisation requerra aussi plusieurs mois, voire près d'un an. En 2006 sera constituée, grâce à un développement informatique réalisé en interne, une base inventoriant l'ensemble des lots à déménager, soit 40 à 45 kilomètres linéaires, composés d'un million et demi de documents, concernant une quinzaine de sites.

Monsieur BOSREDON s'enquiert des problèmes éventuels soulevés par le déroulement du projet ou les relations entre les membres du projet. Madame TSAGOURIA fait état des ressources humaines, financières et matérielles que le GIP BULAC met à la disposition des bibliothèques afin de leur permettre de faire face au surcroît de travail prévisible engendré par le projet. Elle insiste sur le fait que la principale difficulté réside dans la mobilisation d'équipes déjà largement investies dans leurs tâches quotidiennes de fonctionnement.

Monsieur RENOULT indique que, la nouvelle loi sur la recherche étant promulguée, il est urgent de reprendre le chantier du statut juridique du futur établissement, en faisant preuve de créativité pour trouver une formule innovante qui donnera une place équitable à chaque partenaire de la BULAC. Dans cette perspective, et à partir de 2007, le concours des présidents des établissements concernés sera nécessaire. Monsieur BOSREDON promet une forte implication de l'Université Paris 3 Sorbonne-Nouvelle, au titre de la BIULO.

Monsieur MEYER cite comme autre chantier à ouvrir la mise au point d'une structure de coordination entre l'INALCO et la BULAC pour la gestion commune des services techniques et des locaux publics partagés, tels l'amphithéâtre ou la cafétéria.

Madame HAMAYON rapporte qu'elle a appris, par un courrier d'un conseiller de la Ville de Paris, que l'EPHE n'apparaît plus explicitement dans le projet de bâtiment pour la recherche. Monsieur RENOULT indique que le CA de la BULAC ne constitue pas la bonne instance pour traiter de cette question. Il rappelle néanmoins, que seul l'avenant à la convention passée avec la Ville de Paris, signé par le Maire de Paris et le

Préfet de région fait foi en la matière et lie la Ville de Paris dans ses rapports avec l'État. Or ce document ne ferme aucunement la porte à d'autres occupants que l'INALCO.

A ce propos, Monsieur RENOULT signale que la négociation du prochain Contrat de Projet entre l'État et la Région est lancée pour aboutir début 2007. Il importe donc d'opérer très rapidement les choix relatifs au contenu du bâtiment recherche qui ne pourra accueillir les services de la totalité des partenaires. Les chercheurs doivent mener cette discussion, afin d'élaborer un projet dont la force scientifique donnera aussi une visibilité internationale au pôle Langues et civilisations.

Monsieur PESCHANSKI fait savoir qu'il compte organiser, pour le CNRS, une réunion à ce sujet. Monsieur MEYER évoque une rencontre la semaine précédente entre l'EPHE, l'EHESS, le CNRS et l'INALCO. Madame HAMAYON mentionne des échanges permanents entre l'EPHE et l'INALCO. Monsieur BOSREDON, avant de quitter l'assemblée, ajoute qu'il est important que les dirigeants aident les chercheurs de leurs établissements. Il s'engage à le faire pour ceux de Paris 3.

3. Présentation du compte financier (approbation)

Monsieur MICHAUD présente le compte financier. Il relève une augmentation de 33 % des immobilisations au bilan avec des dépenses d'investissement en baisse de 13 %. La trésorerie passe de un million d'euros à 662 000 €. Les produits baissent de 13 % tandis que les charges de fonctionnement augmentent de 121 %.

Le résultat, bénéficiaire de 423 000 € en 2004, devient déficitaire de 110 000 € en 2005. Ainsi se dégage une insuffisance d'autofinancement. Toutefois, le fonds de roulement reste largement positif. Monsieur AYMOND fait valoir que tout cela témoigne d'une utilisation satisfaisante des crédits, le GIP BULAC n'ayant pas vocation à thésauriser.

Monsieur AYMOND suggère d'inscrire les acquisitions documentaires, figurant actuellement au compte de résultat, à l'actif du bilan afin d'en améliorer la visibilité patrimoniale. Monsieur RENOULT estime que cette proposition, qui n'est pas sans incidence en termes de gestion technique, demande réflexion.

Monsieur PESCHANSKI est favorable à ce que le futur statut autorise les contributions au budget sous forme de donations.

Messieurs AYMOND et SANCHEZ proposent d'intégrer le solde du report à nouveau de 2004 et le résultat de 2005 aux réserves. L'affectation du résultat de 2005 est approuvée à l'unanimité, ainsi que le compte financier.

4. Rapport d'activité 2005

En s'appuyant sur le rapport d'activité adressé aux membres du CA, Madame TSAGOURIA dresse un rapide bilan pour 2005.

Le conseil d'administration a nommé deux nouveaux membres au conseil scientifique. Trois nouvelles bibliothèques de l'EHESS ont rejoint le projet : celles du Centre d'études africaines, du Centre d'étude sur le monde russe, caucasien et centre-européen et du Centre de recherches sur la Corée. Aux quatre groupes de travail initiaux du chantier documentaire, s'est adjoint celui de l'aire africaine. La maîtrise d'ouvrage a abouti à la remise de l'avant projet définitif (APD) par les Ateliers Lion-Ingerop, très proche des exigences initiales. L'adhésion du GIP BULAC au consortium UNICODE en fait un établissement de référence pour le traitement des écritures non latines.

L'effectif des titulaires demeure constant. Le coût du personnel contractuel enregistre une progression de 60 % par rapport à 2004, traduisant ainsi la montée en charge des différents chantiers. Le catalogage représente 54 %, suivi du récolement et de l'informatique pour respectivement 15 % et 21 % des frais de personnel. D'autres secteurs moins importants actuellement, comme le déménagement, sont appelés à s'amplifier en 2006.

61 % des dépenses d'investissements correspondent au financement du système intégré de gestion de bibliothèque Millennium.

La gestion des locaux engendre une dépense supplémentaire de 30 000 € par rapport à la subvention de 280 000 €; cette dépense sera partagée pour moitié avec la Bibliothèque Sainte-Barbe. Pour l'administration, les faits marquants sont le changement du système informatique de gestion financière et comptable, la mise en place des chèques déjeuner et l'institution de la régie d'avance.

Le catalogue BULAC est accessible en ligne depuis le 3 juin 2005. Il s'est enrichi de près de 100 000 nouvelles notices en 2005, provenant en majorité de la rétroconversion (63 %), de la production courante des bibliothèques partenaires (24%) et de celle des catalogueurs du GIP BULAC (13 %).

La réalisation des acquisitions s'est limitée à 66 000 € sur les 100 000 € prévus en raison d'une discussion inaboutie sur un ensemble de cédéroms et microfilms de périodiques chinois.

Le récolement des 28 000 titres de périodiques s'est terminé en 2005. Celui des monographies, qui suit le calendrier de la conversion rétrospective des caractères latins et non latins, ne pourra être entièrement terminé avant l'ouverture de la BULAC.

La sélection des documents pour le libre-accès de la BULAC a démarré en septembre 2005 dans les collections existantes. Cet énorme travail repose sur la connaissance de leurs fonds par les bibliothécaires. A ce jour 10 000 à 12 000 ouvrages ont été sélectionnés sur les 170 000 prévus sur 3 ans, ce qui est très en deçà des objectifs. Monsieur RENOULT insiste sur la nécessité impérieuse d'une forte progression du rythme de sélection pour la réussite du projet.

La conservation, dont la progression suit celle du libre-accès, n'a donc pu atteindre les objectifs fixés pour 2005. Avec le marché à lancer en 2006, les chiffres devront monter sensiblement. L'achat des stocks de codes-à-barres et antivols nécessaires à l'équipement des documents jusqu'à l'ouverture de la BULAC s'est élevé à environ 35 000 €

Madame CRAMEROTTI et Monsieur CHEVRIER souhaitent que soient mentionnées l'implication de tous les agents ainsi que l'importante charge de travail générée par le projet, venant en surcroît des tâches quotidiennes. Madame TSAGOURIA inclura bien volontiers cette donnée, essentielle mais non quantifiable, dans le rapport d'activité. Pour souligner davantage encore la réalité de l'implication de tous les partenaires de la BULAC, Monsieur RENOULT renvoie à la page 19 du rapport d'activité où il apparaît que l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur a étendu à l'ensemble du réseau SUDOC les règles issues des groupes de travail animés par la BULAC concernant la translittération de certaines écritures non latines.

Madame SAKAI demande pourquoi toutes les bibliothèques de l'EHESS ne rejoignent pas le projet BULAC. Monsieur CHEVRIER répond que l'ensemble de celles dont le domaine correspond au périmètre de la BULAC ont adhéré.

Madame THIÉBAULT, assistante de Monsieur PESCHANSKI, se renseigne sur l'existence d'un portail BULAC. Madame TSAGOURIA répond que priorité a d'abord été donnée à la mise en place des modules internes de travail pour les équipes. À partir de 2006-2007, sera étudié le déploiement des applications tournées vers le public : gestion des prêts et des lecteurs, portail. La réflexion sur le portail devra être menée dans une perspective d'intégration avec les sites des partenaires naturels, tels que l'INALCO, l'ABES...

Monsieur PESCHANSKI insiste sur l'importance qu'il y a à toujours rappeler que de nombreuses bibliothèques membres de la BULAC sont en fait des bibliothèques mixtes université ou école/CNRS, afin que le CNRS continue à se sentir étroitement impliqué dans le projet.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité par le CA.

5. **Décision budgétaire modificative n°1 EPRD 2006 (vote)**

Madame TSAGOURIA présente une DBM très succincte. Un prélèvement sur les réserves de 100 000 € financera à hauteur de 75 000 € la part du marché INNOVATIVE non réalisée en 2005. Les 25 000 € restants permettront d'acheter du matériel informatique essentiellement destiné à la préparation du libre accès.

La DBM1 2006 est adoptée à l'unanimité par le CA.

6. **Conventions (vote)**

- avec le Collège de France

Monsieur RENOULT souligne l'aspect symbolique de cette convention, surtout après l'inquiétude initiale que le Collège de France avait manifestée au regard du projet BULAC. Messieurs GARDEN, CHEVRIER et MEYER mettent l'accent sur l'exemplarité de cet accord qui permettra notamment aux lecteurs de la BULAC d'accéder aux collections du Collège. Ils se réjouissent également des projets de collaboration technique concernant les catalogues et de la participation réciproque aux conseils scientifiques des deux institutions. Madame CRAMEROTTI annonce que l'EFEO et le Collège de France vont approfondir encore leur pratique de coopération en termes de politique d'acquisition, afin d'éviter les doublons inutiles.

Le CA autorise Madame TSAGOURIA à signer la convention avec Monsieur GLOWINSKI, administrateur du Collège de France.

- avec l'Université Paris VI : adhésion au réseau académique parisien (RAP)

L'adoption de cette convention avait été reportée lors du précédent CA, faute de certitude sur le montant de l'engagement financier. Le projet modifié décrit, dans l'annexe II, le montant de la redevance annuelle pour le site Wattignies et sa répartition à égalité entre le GIP BULAC et Paris 3, pour la bibliothèque Sainte-Barbe. Sous réserve de l'ajout à l'article 6 d'une prise d'effet de la convention au 1^{er} janvier 2006, la convention d'adhésion du GIP BULAC au RAP est adoptée à l'unanimité.

7. **Questions diverses**

Madame TSAGOURIA soumet à l'avis de l'assemblée un projet de lettre d'information de la BULAC à destination des partenaires internes et des enseignants chercheurs.

La carence de communication directe sur l'avancement du projet se fait en effet sentir de manière croissante. La proximité du lancement des travaux rend plus fondamentale encore la création d'un moyen de communication destiné à un large cercle. Cette lettre semestrielle sera adressée nominativement et devrait comporter huit à dix numéros jusqu'à l'ouverture de la BULAC.

Madame SAKAI préconise une diffusion par voie électronique. Madame TSAGOURIA répond qu'en dépit de l'existence du site web, régulièrement tenu à jour, trop de personnes ne connaissent que de façon parcellaire ou inexacte le contenu et l'avancement du projet. Une version électronique viendra utilement compléter la version papier, mais ne saurait la remplacer. Monsieur GARDEN suggère que la lettre existe au moins en version bilingue. Monsieur MEYER conseille de traduire des articles dans des publications étrangères.

Le conseil d'administration approuve ce projet à l'unanimité.

Le CA décide de se réunir le jeudi 30 novembre 2006 à 14 heures 30.